

ORIGINAL

CL - 34690

Eric TRICOU
HUISSIER DE JUSTICE
5, av. de Sceaux 75016
78013 VERSAILLES CEDEX
Tél. 39 50 02 82 - Fax 39 50 12 28

ASSIGNATION EN REFERE D'APPEL

Le mai neuf cent quatre vingt dix huit, et le **Vingt Neuf MAI 1998**

A la requête de 1°) La Société SEBOL, SA au capital de 230.000 F. immatriculée au RC D'ANTIBES N° 340 945 062, dont le siège est CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR - Chemin de Saint-Claude - 06800 ANTIBES, représentée par le Président du Conseil d'Administration Monsieur COLLORAFI, domicilié en cette qualité audit siège.

2°) La Société B & O, SARL au capital de 50.000 F. immatriculée au RC D'ANTIBES, N° B 408 592 236, dont le siège est Rond-Point Weisseller - Route de Grasse - 06600 ANTIBES, représentée par son gérant Monsieur COLLORAFI, domicilié en cette qualité audit siège.

3°) La Société LES PINS, SARL dont le siège social est 32 Avenue de Cannes - 06160 JUAN LES PINS, représentée par son gérant Monsieur COLLORAFI domicilié en cette qualité audit siège.

4°) Monsieur Bernard COLLORAFI, né le 1/12/1945 à Sousse (Tunisie), de nationalité française, agissant en son nom personnel et sa qualité de signataire des contrats de location gérance, demeurant 21 b Chemin de l'Estelle - 06110 LE CANNET ROCHEVILLE.

Pour qui domicile est élu à PARIS 8ème, 4 rue Lincoln, en l'étude de Maître Rémi PAMART Avoué près la Cour d'Appel de Paris, lequel est constitué pour la sus-nommée sur l'appel et l'assignation ci-après.

J'AI Fait, Eric TRICOU, Huissier de Justice
à la résidence de VERSAILLES (Yvelines),
demeurant au 5 avenue de Sceaux, souscrire
donné assignation à

La Société MAC DONALD'S FRANCE, dont le siège est 1 rue Gustave Eiffel - 78045 GUYANCOURT CEDEX FRANCE.

A comparaître le **JEUDI 25 JUIN 1998 à 13 HEURES.**

à l'audience des référés de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de PARIS, siégeant au Palais de Justice à Paris, 1 bd du Palais, salle de réunion, escalier Z, 1er étage.

A cette audience le destinataire devra comparaître ou se faire représenter par un Avoué près la Cour d'appel de Paris ou un Avocat, sinon une ordonnance pourra être rendue en son absence.

POUR :